

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE L'OFFRE DE FORMATION DU COLLEGE DES ECOLES DOCTORALES

LE CONSEIL ACADEMIQUE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE SIEGEANT EN FORMATION PLENIERE, EN SA SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2018,

Vu le code de l'Education ;

Vu l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

PRESENTATION DU PROJET

Conformément à l'article 2 de l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat, les Ecoles Doctorales ou les collèges doctoraux organisent la formation des doctorants et les préparent à leur activité professionnelle à l'issue de la formation doctorale.

Il s'agit ici de préciser l'offre de formation proposée par le Collège des écoles doctorales.

Vu la présentation du Directeur du Collège des Ecoles Doctorales,

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

D'approuver l'offre de formation proposée par le Collège des Ecoles Doctorales telle que définie en annexe.

Membres en exercice : 81

Votes : 45

Pour : 42

Contre : 0

Abstentions : 3

Le Président,

Mathias BERNARD

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CAC UCA 2018-11-06-02

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.

Offre de formation du collège des écoles doctorales de l'Université Clermont Auvergne

Ecoles Doctorales	Modules du Collège	Modules disciplinaires de l'école
Ecole Doctorale des Sciences Fondamentales (EDSF)	4	4
Ecole Doctorale des Sciences pour l'Ingénieur (EDSPI)	4	4
Ecole Doctorale des Sciences de la Vie, Santé, Agronomie & Environnement (EDSVSAE)	4	4
Ecole Doctorale Sciences Economiques, Juridiques, Politiques et de Gestion (EDSEJPG)	3	2
Ecole Doctorale des Lettres, Sciences Humaines & Sociales (EDSHS)	4	4

- Le module Ethique & Intégrité Scientifique est obligatoire pour tous les doctorants et s'ajoute aux modules listés ci-dessus.
- Des dérogations et des réductions de nombre de modules sont susceptibles d'être appliquées en fonction de la nature du financement de la thèse.